

BULLETIN STATISTIQUES 2023



Synthèse des données
de la pêche professionnelle,
de l'aquaculture et
de la perliculture



DIRECTION DES
RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA



SOMMAIRE



La pêche palangrière

La flottille de pêche palangrière	03
La production commerciale	04
Débarquements	04-05
Les exportations de poissons du large	06

La pêche côtière

La flottille de pêche cotière	09
La production commerciale	10
DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons	11-12
Parc d'équipement froid en 2023	13

La pêche lagonaire

La carte professionnelle de pêcheur lagonaire	15
La production commerciale	16-17
Le troca : année sans pêche ni exportation	17-18
La pêche d'holothuries (<i>rori</i>)	18

L'aquaculture

La production de crevettes en crise en début d'année	22-23
La pisciculture polynésienne	23-25
Production pour le marché de l'aquariophilie	25-26

La perliculture

La production perlicole	27
Le contrôle de la production	28-30
Commerce local des produits perliers	30
Exportations de perles de culture brutes	31-32
Exportations de coquilles de nacre	33-34

STATISTIQUES **2023**

La pêche palangrière



> La flottille de pêche palangrière

Les palangriers représentent la seule flottille de pêche hauturière en Polynésie française, opérant exclusivement à l'intérieur de la Zone Économique Exclusive (ZEE). Composée de navires mesurant entre 13 et 25 mètres, cette flottille cible des espèces de haute mer, valorisées en frais ou en congelé. Après avoir atteint un pic historique de 75 unités en 2004, la flottille active a progressivement diminué jusqu'en 2016, ce qui a affecté la capacité de la filière à satisfaire la demande à l'export. Cependant, un renouvellement de la flotte a été amorcé depuis, atteignant un maximum de 80 navires en 2022. En 2023, la flotte a légèrement diminué, avec deux navires de moins par rapport à l'année précédente, portant le total à **78 navires actifs**. Parmi ces navires, seuls trois sont équipés pour faire du congelé.

78



Navires actifs

Navires actifs en 2023 par classe de taille

Taille	Nombre
Inférieure à 16 m	26
de 16 m à 20 m	24
Supérieure à 20 m	28
Total	78

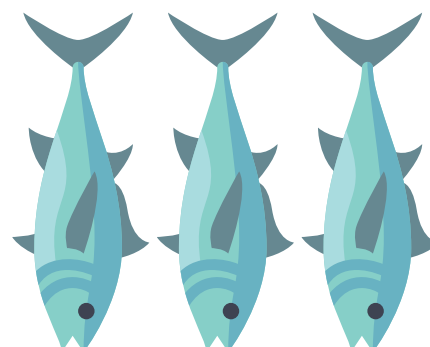


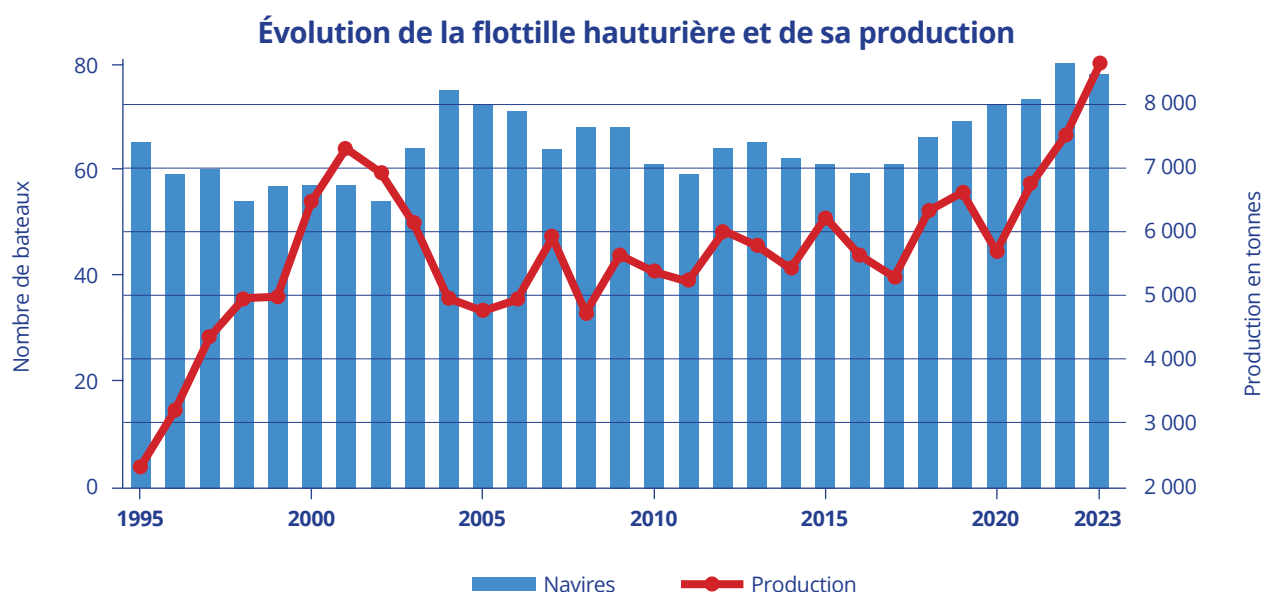
> La production commerciale

8 676 tonnes

Une production record !

La production commerciale de thonidés en 2023 a atteint de nouveaux sommets, totalisant **8 676 tonnes**. Cette performance remarquable représente **une augmentation significative de 15 %** par rapport à l'année précédente, soit **une croissance absolue de 1 144 tonnes**. Cette progression témoigne de l'efficacité et de la résilience de la flottille de pêche hauturière malgré la diminution de navires actifs.



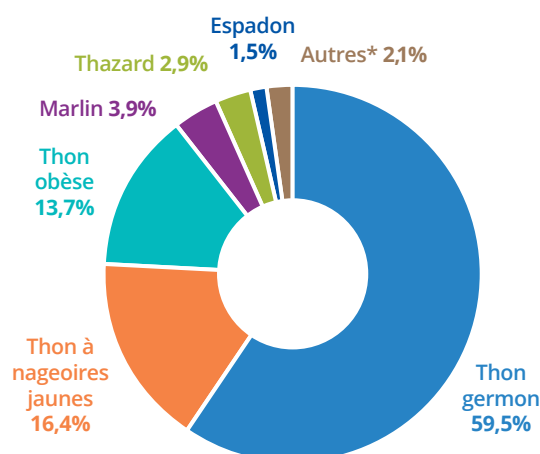


1 000 tonnes de germon supplémentaire

Le **thon germon**, constituant 59 % des captures totales, a enregistré **une augmentation significative de 25 %** par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi un nouveau record de 5 159 tonnes, soit 1 000 tonnes de plus que l'année précédente.

Le **thon à nageoires jaunes**, représentant 16 % des captures totales, a également connu une progression notable, **avec une augmentation de 9 %** par rapport à l'année précédente. En revanche, le thon obèse, bien que représentant 14 % des captures totales, a subi une diminution de 12 % par rapport à l'année précédente.

Répartition des captures par espèce en 2023



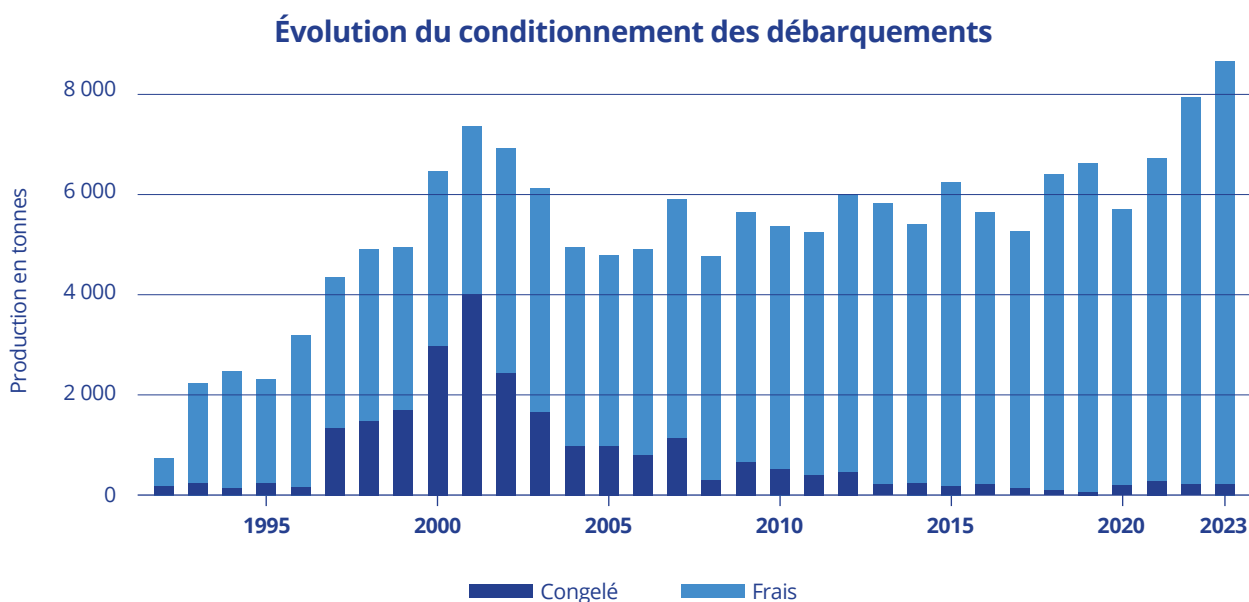
*Autres : saumon des dieux, mahi mahi, papio, bonite

Évolution de la production commerciale par espèce (poids vif en tonnes)

Espèce	2019	2020	2021	2022	2023
Thon Germon	3 393	2 780	2 660	4 122	5 159
Thon à nageoires jaunes	1 309	1 080	2 220	1 309	1 425
Thon obèse	934	855	1 021	1 354	1 192
Marlin bleu	274	240	172	176	200
Thazard	228	231	188	166	249
Mahi mahi	73	81	42	61	62
Espadon	168	162	172	146	126
Saumon	109	111	93	72	66
Marlin	88	97	128	68	133
Bonite	14	14	13	17	17
Papio	34	28	20	23	30
Marlin noir	11	18	18	8	8
Makaïre à rostre court	9	5	4	6	7
Voilier d'Indo-Pacifique	1	1	0	0	0
Thon rouge du Pacifique	0	0	0	2	2
Total	6 644	5 701	6 752	7 532	8 676

> Débarquements

À partir de la fin des années 1990, une augmentation de la conservation des prises congelées à bord des navires a été observée, suivie d'une diminution au cours des années 2000. Depuis, la quasi-totalité de la production est débarquée sous forme de produits réfrigérés. En 2023, **98 % de la production a été débarquée sous forme réfrigérée**, tandis que les 2 % restants ont été débarqués sous forme congelée.



> Les exportations de poissons du large



Chiffres
clés 2023 :

2,1

milliards de F.CFP
de recettes

21%

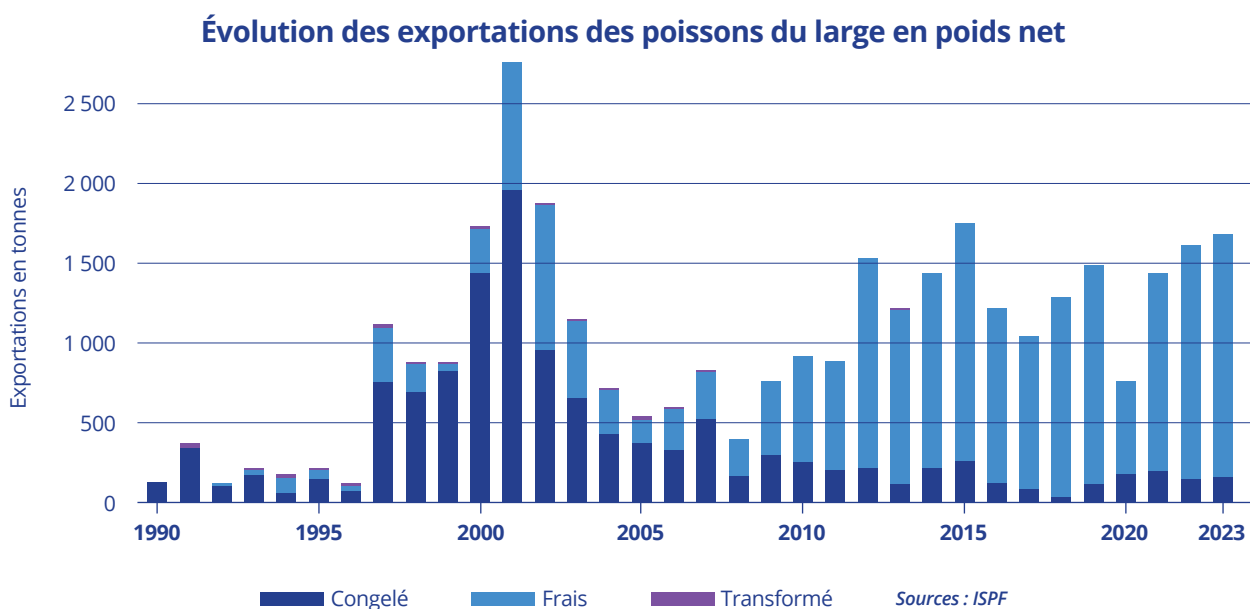
de la valeur des
exportations locales

1668

tonnes exportées

Une hausse de production mais des exportations stables

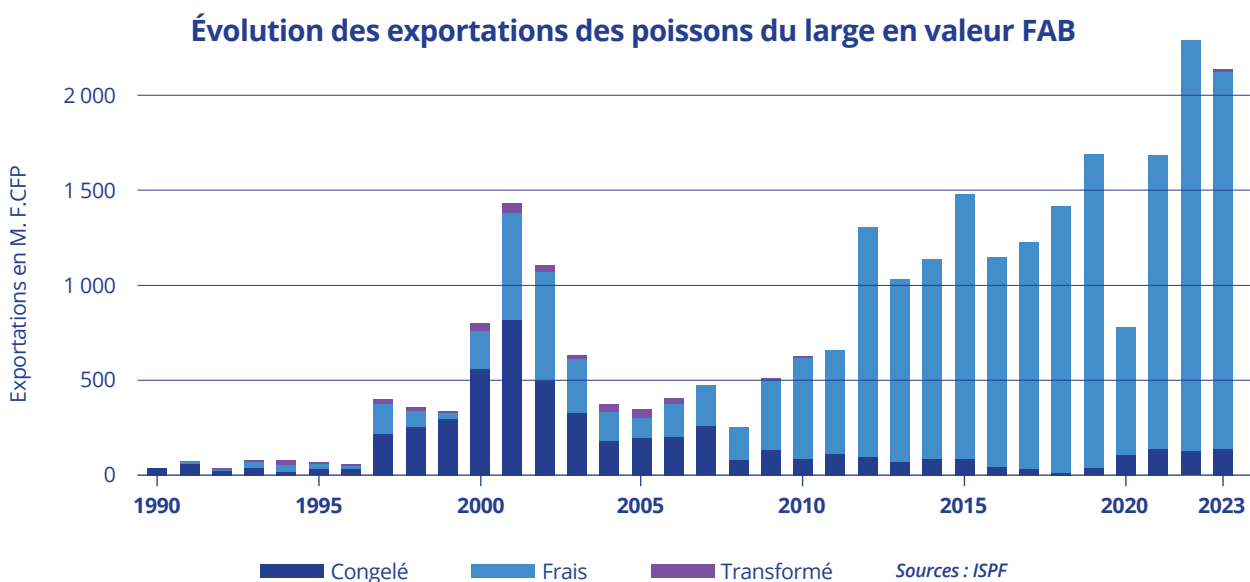
En 2023, **1 688 tonnes** de poissons du large ont été exportées, marquant une augmentation de 4 % par rapport à 2022. Ces exportations de poissons représentent **21 % de la production palangrière** du Pays. De plus, 91 % de ces exportations sont des produits réfrigérés. Malgré la forte hausse de production, les exports restent relativement stables indiquant **une absorption par le marché local**. En effet, la hausse de production concerne essentiellement le germon qui reste relativement peu intéressant sur le marché international.

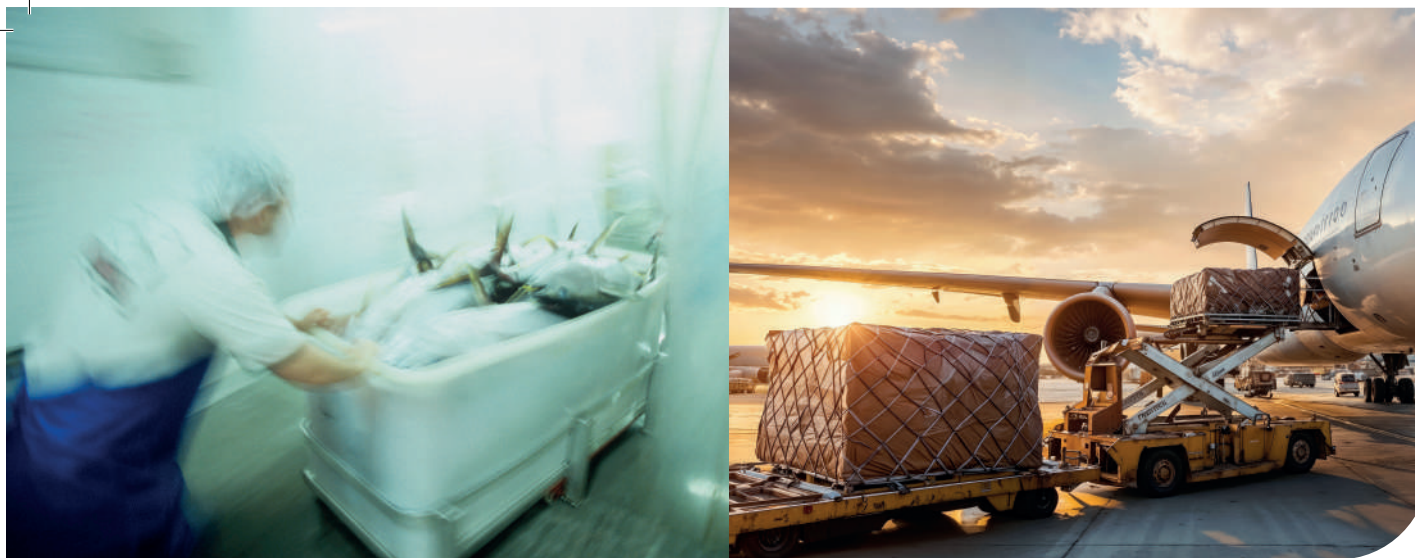


Les recettes des exportations atteignent **2,1 milliards de F.CFP**, soit une baisse de 7 % par rapport à 2022, malgré une légère augmentation des exports. Ce résultat s'explique par une baisse du prix moyen au kg à 1 264 F.CFP.

Le prix moyen du réfrigéré est en baisse. Le prix moyen du filet atteint 1 318 F.CFP / kg (soit une baisse de 39 %) et celui du poisson entier atteint 1 304 F.CFP / kg (soit une baisse de 11 %).

Pour le congelé, le prix moyen du filet atteint 899 F.CFP / kg (augmentation de 5 %) et le prix du poisson entier atteint 413 F.CFP / kg.





La majeure partie **des exports de poissons du large** est destinée **au marché Nord-Américain avec 91 % du poids total**.

En seconde position, on retrouve l'Europe de l'Ouest (France et Espagne) avec 7 % du poids total.

Et enfin, le marché océanien (Nouvelle-Zélande et Îles Cook) et asiatique (Hong Kong et Japon) représentent chacun 1 % des exports.

Ventilation des exportations de poissons du large en 2023

Conservation	Présentation	Pays de destination	Poids net en kg	Valeur FAB en F.CFP
Congelé	Chair	France	2 805	1 351 698
	Entier	États-Unis d'Amérique	262	728 423
		Samoa Américaines	12 088	4 371 994
	Filets	États-Unis d'Amérique	20 862	17 107 320
		France	119 717	108 664 792
		Îles Cook	2 056	2 505 854
Total congelé		157 790	134 730 081	
Réfrigéré	Chair	États-Unis d'Amérique	4 358	7 449 003
		Hong-Kong	46	87 826
		Îles Cook	400	400 388
	Entier	Espagne	700	1 877 353
		États-Unis d'Amérique	1 432 165	1 867 925 023
		Hong-Kong	49	115 648
		Îles Cook	2 625	3 608 665
		Japon	9 069	10 821 677
		Nouvelle-Zélande	204	209 268
		Filets	Espagne	33
	Etats-Unis d'Amérique		73 095	97 169 700
	France		275	429 796
	Îles Cook		6 525	7 751 976
	Nouvelle-Zélande		313	326 314
Total réfrigéré		1 529 857	1 998 234 456	
Total général		1 687 779	2 133 337 522	

Sources : ISPF

STATISTIQUES **2023**

La pêche côtière



> La flottille de pêche côtière

La flottille de pêche côtière professionnelle se compose de 2 types d'embarcations :

- les **bonitiers**, construits généralement en bois et dont la taille varie de 10 à 13 m ;
- les **poti marara**, construits majoritairement en fibre de verre, en bois ou en aluminium et dont la taille est comprise entre 6 et 9 m.

Navires côtiers actifs en 2023 par archipel

	Bonitiers	Poti marara	Total
îles du Vent	9	182	191
îles Sous-le-Vent	3	91	94
Tuamotu-Gambier	2	22	24
Marquises	11	18	29
Australes	0	15	15
Polynésie française	25	328	353

353
Navires actifs

81%
sur l'archipel
de la Société



En 2023, la flottille compte **353 navires actifs** (déclarant au moins une sortie de pêche dans l'année). Elle est composée de :

- 328 poti marara (même chiffre qu'en 2022) ;
- 25 bonitiers (-5 par rapport à 2022).

Les navires de pêche côtière sont basés à **81 % dans l'archipel de la Société** (54 % aux Îles du Vent et 27 % aux Îles Sous-le-Vent), 7 % aux Tuamotu-Gambier, 8 % aux Marquises et 4 % aux Australes.

Depuis 10 ans, l'activité des poti marara constitue plus de 80 % des captures. En 2023, la diminution du nombre de bonitiers entraîne une augmentation de ce chiffre avec 85 % des captures.

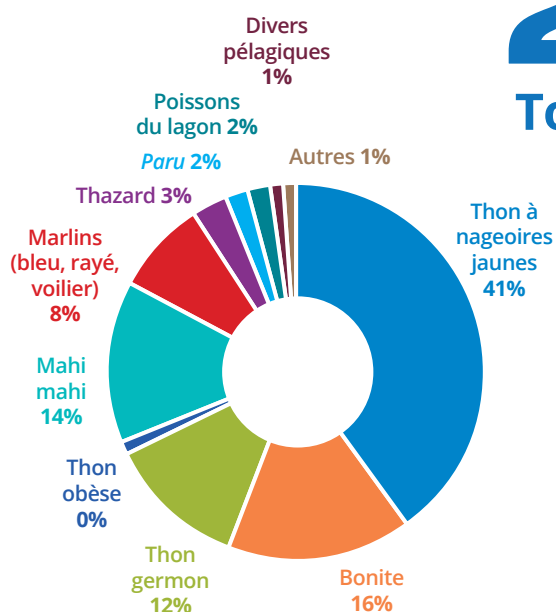
> La production commerciale

En 2023, la production déclarée de la flottille côtière a atteint **2 409 tonnes** et augmente de 5 % (soit 111 tonnes) par rapport à 2022. Malgré une légère diminution de la flottille, ces chiffres sont en partie dû à la forte augmentation de **captures de thons à nageoires jaunes** qui atteint une valeur de **991 tonnes** en 2023 (+ 20 % soit 165 tonnes en plus par rapport à l'année précédente).

Evolution des captures déclarées par espèce (poids vif en tonnes)

Année	2023	2022	2021	2020	2019
Thon à nageoires jaunes	991	826	887	901	844
Bonite	392	467	391	350	396
Thon germon	283	221	275	175	285
Thon obèse	12	14	29	15	14
Total thonidés	1 678	1 528	1 583	1 441	1 539
Mahi mahi	328	327	160	217	215
Marlins (bleu, rayé, voilier)	190	237	239	292	275
Thazard	68	74	55	77	93
Poissons du lagon	53	54	61	52	57
Paru	44	44	50	53	68
Divers pélagiques	16	12	12	10	21
Petits pélagiques	12	3	2	3	5
Mollusques / Crustacés	10	10	5	11	9
Marara	9	8	11	12	10
Total	2 409	2 298	2 176	2 169	2 292

Composition des captures déclarées en 2022



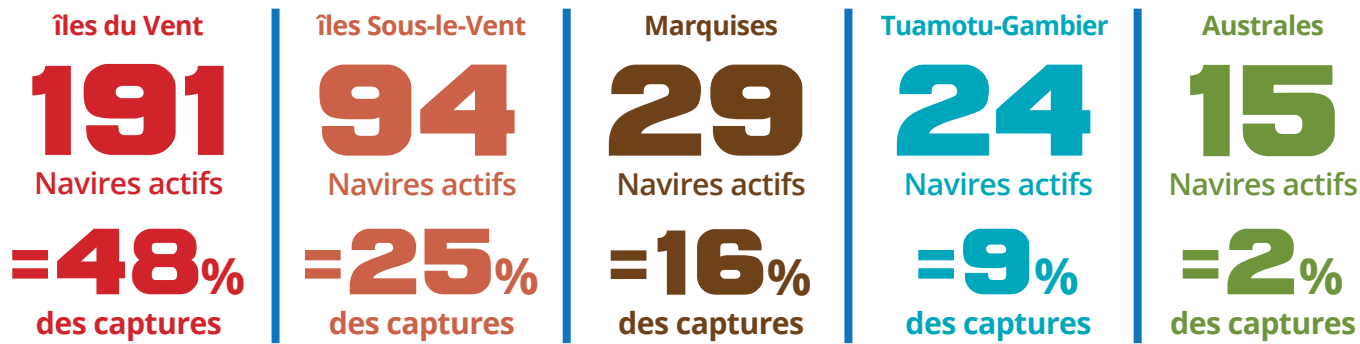
2 400
Tonnes déclarées

2/3
de thonidés

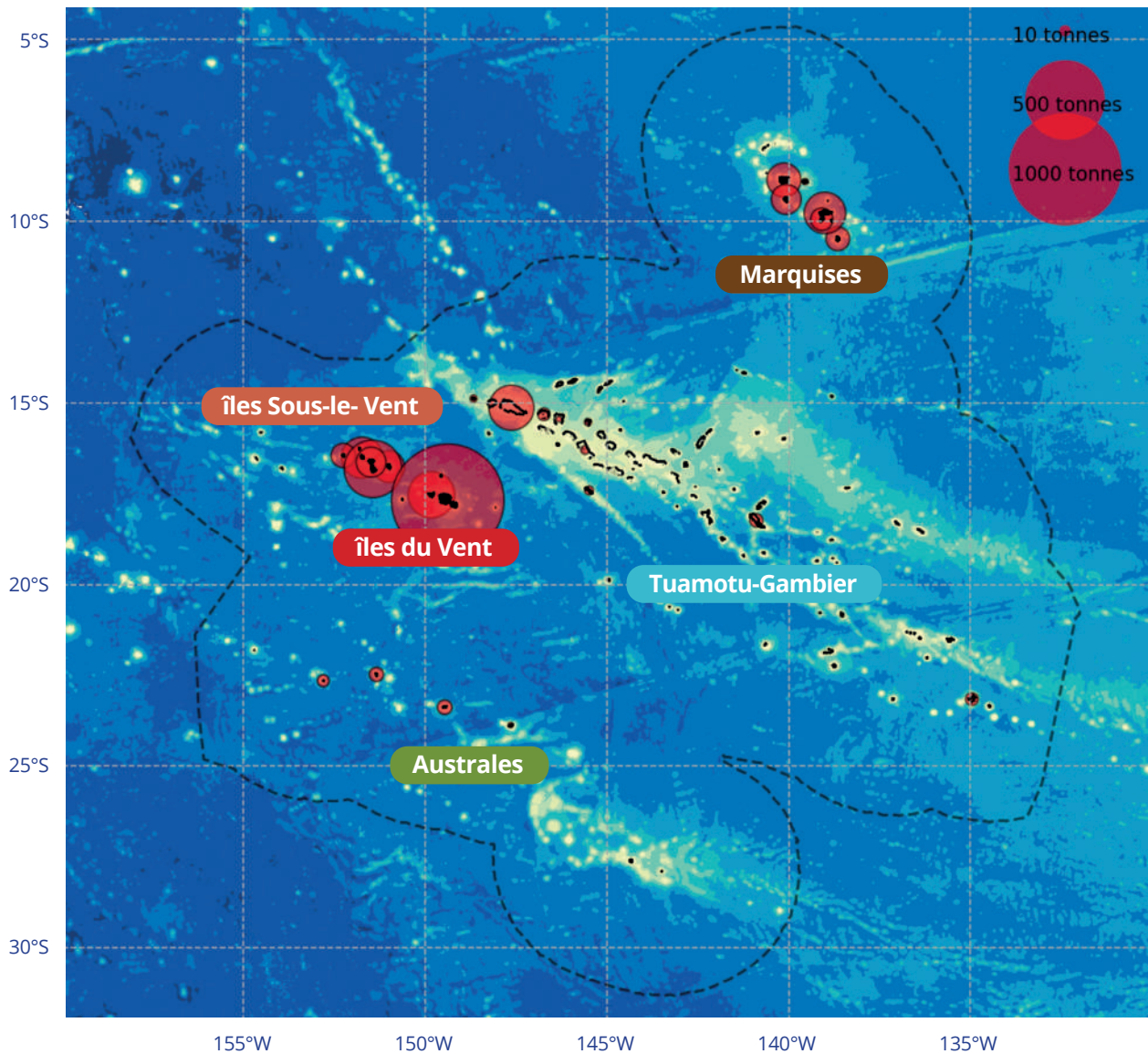
La capture de thonidé (thon à nageoires jaunes, thon germon, thon obèse et bonite) **augmente de 150 tonnes** par rapport à 2022 et **représente 70 % des captures** déclarées en 2023.

Les volumes de mahi mahi capturés restent constants avec une production de 328 tonnes.

La distribution de la production réalisée par la pêche côtière est proportionnelle au nombre de navires actifs par îles. **Les Îles du Vent ayant le plus grand nombre de navires (191 actifs)** représentent 48 % du nombre de capture total suivi des Îles Sous-le-Vent avec 94 navires actifs et 25 % de la production. Avec ses 29 navires actifs, les Marquesises représentent 16 % de la production. Les Tuamotu-Gambier représentent 9 % de la production totale avec 24 navires actifs. Et enfin, les Australes réalisent 2 % de la production avec 15 navires.



Répartition des captures sur la Polynésie française



> DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons

Le programme d'ancrage de DCP de la DRM a été créé en 1981. En 2023, le programme se poursuit pour le maintien d'un parc permanent de DCP. Ainsi, un total de **36 DCP a été ancré en 2023** sur plusieurs archipels à l'exception des Marquises.

La distribution des ancrages 2023 est répartie comme suit :

- 4 DCP aux Îles du Vent dont 3 à Tahiti et 1 à Moorea ;
- 13 DCP aux Îles Sous-le-Vent dont 3 à Raiatea, 1 à Tahaa, 3 à Bora Bora, 1 à Huahine et 3 à Maupiti ;
- 6 DCP aux Tuamotu-Gambier dont 1 à Apataki, 1 à Arutua, 1 à Mataiva, 2 à Rangiroa et 2 à Tikehau ;
- 8 DCP aux Australes dont 1 à Raivavae, 2 à Tubuai, 3 à Rurutu et 2 à Rimatara.



Chiffres clés 2023 :

95 DCP

en place dans les 5 archipels

En 2023 ce sont **95 DCP** qui étaient en place.

Ils sont inventoriés de la façon suivante :

- 19 DCP aux îles du vent ;
- 15 DCP aux îles Sous-le-Vent ;
- 45 DCP aux Tuamotu-Gambier ;
- 8 DCP aux Marquises ;
- 8 DCP aux Australes.



36 DCP

ancrés en 2023

La carte des DCP actifs est régulièrement mise à jour sur le site de la DRM à l'adresse suivante :

<https://www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/dcp/>



Ou en scannant le QR Code



> Parc d'équipement froid en 2023

En 2023, aucune pose d'équipement neuf n'a été réalisée. Le parc d'équipement froid mis à disposition des coopératives de pêche ou des communes compte un total de **37 machines à glace et 10 chambres froides** réparties sur la Polynésie française.

Répartition par archipel du parc d'équipement froid actif en 2023

	Machine à glace	Chambre froide	Total
îles du Vent	17	4	21
îles Sous-le-Vent	7	1	8
Tuamotu Gambier	5	1	6
Marquises	5	2	7
Australes	3	2	5
Polynésie française	37	10	47



STATISTIQUES **2023**

La pêche lagonaire



La pêche lagonaire peut être définie comme l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur d'environ 100 mètres.

2 056

**Pêcheurs lagonaire
enregistrés**

> La carte professionnelle de pêcheur lagonaire

L'attribution d'une carte professionnelle de pêche lagonaire n'est pas une autorisation de pêche mais permet d'accéder aux dispositifs d'aides du Pays.

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) délivre une carte professionnelle à tous les professionnels, exploitants, groupements, sociétés d'exploitation exerçant une activité agricole, pastorale, forestière, aquacole ou de pêcheur lagonaire.

Ainsi, plusieurs types de cartes sont délivrés selon les domaines d'activités. Par exemple, un professionnel ayant une activité de pêche et agricole se verra octroyer une carte pluriactivités.

Les règles de son obtention ont varié dans le temps :

- de 1999 à 2013 : carte gratuite et d'une validité de 5 ans ;
- de 2014 à octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 1 an ;
- à partir d'octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 2 ans.

En 2023, la CAPL a délivré **867 cartes de pêche professionnelle** (31 % pratiquant uniquement une activité de pêche).

On comptait **2 056 pêcheurs lagonaire** au total (carte CAPL valide), soit 823 de plus qu'en 2022.

De nombreuses associations et coopératives localisées dans les différentes communes, comprennent des pêcheurs lagonaire dans leurs rangs.

Délivrance de cartes CAPL de pêcheurs lagonaires

Année	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu -Gambier	Total
1999	2	48	1	-	3	54
2000	1	43	17	1	19	81
2001	-	150	42	3	57	252
2002	4	152	44	4	27	231
2003	-	80	60	2	32	174
2004	4	192	59	6	78	339
2005	1	683	61	2	259	1 006
2006	49	398	94	3	99	643
2007	27	248	71	-	149	495
2008	15	247	110	3	221	596
2009	36	182	69	1	240	528
2010	32	256	67	5	91	451
2011	-	37	19	-	18	74
2012	-	19	29	-	10	58
2013	2	8	11	-	1	22
2014	11	118	64	2	83	278
2015	5	47	48	14	34	148
2016	9	58	48	4	51	170
2017	19	106	65	66	324	580
2018	16	60	32	25	70	203
2019	63	77	87	57	117	401
2020	73	247	122	129	486	1 057
2021	86	219	172	158	475	1 110
2022	96	205	129	77	466	973
2023	37	170	165	157	247	867

> La production commerciale

Une production globale estimée à 7 064 tonnes en 2023

Bien que la disponibilité des statistiques des produits lagonaires soit très partielle, une étude récente réalisée en 2023 permet d'estimer la production globale polynésienne. Sur la base d'enquêtes de consommation de produits lagonaires, une nouvelle estimation d'environ **7 064 tonnes** a été établie. Cette production serait répartie ainsi :

- 5 750 tonnes de poissons récifo-lagonaire ;
- 429 tonnes de petits pélagiques (*ature, operu*) ;
- 105 tonnes de poissons de profondeur ;
- 780 tonnes de coquillages et crustacés.

Une production écoulée localement

L'île de Tahiti, de loin la plus peuplée de Polynésie française, est également la plus grande pêcherie avec une production annuelle de l'ordre du millier de tonnes.

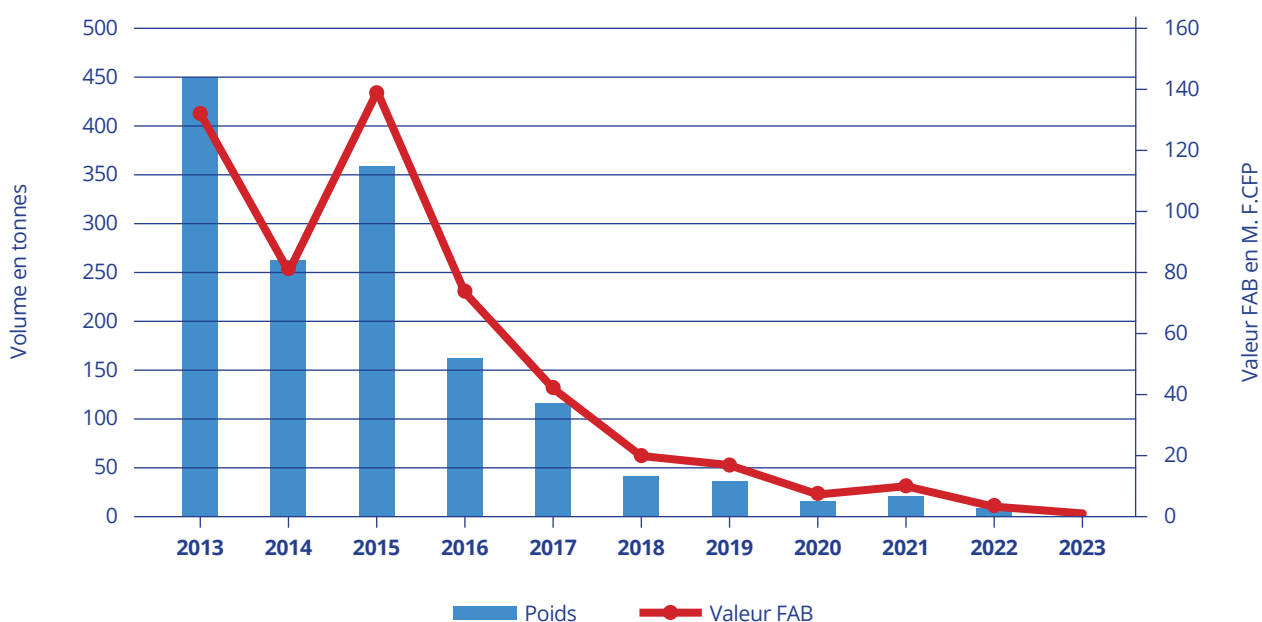
Toute sa production est absorbée pour satisfaire aux besoins vitaux des populations (pêche de subsistance), aux activités récréatives (pêche de plaisance) et aux activités commerciales (pêche professionnelle).

Cependant, cette production n'est pas suffisante et des produits sont importés de certains atolls comme les Tuamotu de l'Ouest, qui ont développé depuis plus de 40 ans une pêcherie commerciale vouée à l'export sur Tahiti.

> Le troca : année sans pêche ni exportation

Le marché international des coquilles de trocas connaît une baisse de demande, probablement en raison de l'élargissement des offres en produits nacrés. Cette tendance a entraîné une diminution progressive des exportations ces dernières années, jusqu'à l'absence totale de pêche et d'exportation de troca en 2023.

Évolution des exportations de troca entre 2013 et 2023





> La pêche d'holothuries (*rori*)

La pêche commerciale d'holothuries (*rori*), initiée en 2008, s'est considérablement développée pour atteindre en 2011 et 2012 des exportations record à hauteur de 125 tonnes.

En novembre 2012, la pêche a été réglementée afin de permettre la mise en place de **mesures de gestion et de suivi** nécessaires pour assurer la **traçabilité des produits exploités**, et la pêche commerciale a été suspendue.

Ainsi, la réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'**obligation de prélever à la main**, l'interdiction de pêche de nuit et, enfin, un système d'agrément des commerçants en holothuries. Un **comité de gestion local** est chargé de faire appliquer la **réglementation** sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

La traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation est facilitée grâce à la mise en place, par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC de Nouméa), depuis début 2014, d'une **base de données en ligne** accessible par toutes les parties prenantes.

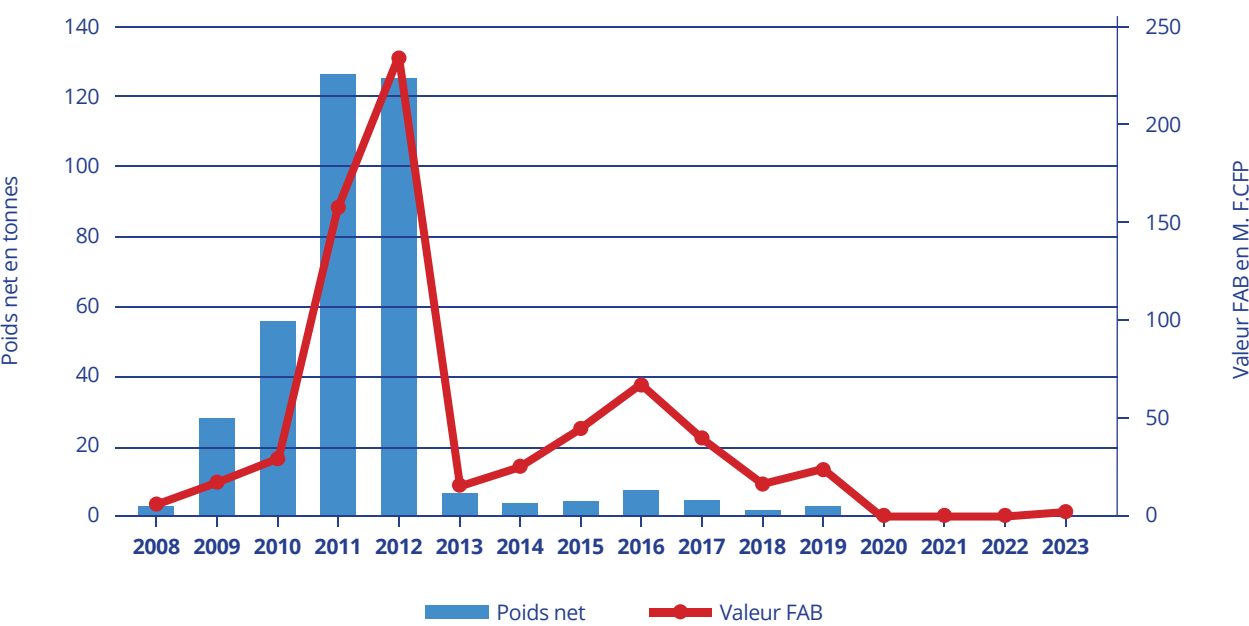
Une forte diminution des captures depuis 2019

Cette diminution est due à l'inscription à l'Annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) des holothuries à mamelles (*Holothuria fuscogilva* et *Holothuria whitmaei*), espèces principalement ciblées par les pêcheurs en raison de leur valeur commerciale. Ces espèces ne peuvent actuellement plus être exportées en raison du fait que la Polynésie française n'a pas démontré que l'exploitation commerciale de ces espèces ne nuit pas à leur survie.

La crise sanitaire de 2020 a également **freiné** l'exploitation des îles ouvertes à la pêche en raison de la réduction de la desserte maritime, qui n'a pas permis un approvisionnement en sel en temps voulu, élément indispensable pour la transformation des holothuries. En 2021, la **pêche des holothuries** a été **autorisée** sur six îles : Kaukura, Makemo, Marutea Nord, Nihiru, Raroia et Taenga, et limitée à **deux espèces** seulement : le marron de récif et le vermicelle.

En 2023, **aucune demande d'ouverture** de pêche pour les holothuries n'a été enregistrée. Seule une **exportation d'individus pêchés en 2021** a été effectuée.

Évolution des exportations de bêches de mer entre 2008 et 2023



Évolution de la pêche d'holothuries

Année	Nombre de pêcheurs	Rori ananas <i>Thelenota ananas</i>		Rori marron de récif <i>Actinopyga mauritiana</i>		Rori titi blanc <i>Holothuria fuscogilva</i>		Rori titi noir <i>Holothuria whitmaei</i>		Rori vermicelle <i>Bohadschia argus</i>		Nombre total	Poids total net (kg)
		Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)		
2014	90	289	74	3 110	364	5 263	2 402	310	143	7 890	1 560	16 862	4 543
2015	133	84	31	4 804	484	8 114	4 310	745	458	4 511	807	18 258	6 090
2016	130	478	130	3 363	329	12 187	5 733	1 547	795	11 368	2 053	28 943	9 040
2017	84	161	53	2 355	244	6 643	3 455	451	218	9 714	1 880	19 324	5 849
2018	27	54	21	861	88	3 384	1 656	152	78	2 751	444	7 202	2 287
2019	50	76	27	2 538	271	3 742	1 821	496	237	4 519	810	11 371	3 166
2020	2	-	-	126	13	-	-	-	-	202	46	328	59
2021	6	-	-	2 449	286	-	-	-	-	978	143	3 427	429
2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0

STATISTIQUES **2023**

L'aquaculture



> La production de crevettes en crise en début d'année



En 2023, la production de crevettes bleues (*Litopenaeus stylirostris*) atteint **86 tonnes**, soit une diminution de **43 %** par rapport à 2022. Effectivement, la production de crevettes en écloserie connaît une crise importante avec des livraisons de post-larves correspondantes à seulement 49 % et 0 % des commandes sur les cycles 1 et 2 de l'année respectivement. Après d'important travaux concertés avec les différents acteurs de la filière, la situation normale est rétablie au cycle 3 avec plus de 100 % des commandes honorées et l'ajout d'un cycle supplémentaire durant l'année pour rattraper le cycle 2 non produit. L'écloserie VAIA de Vairao livre ainsi 15 635 500 post-larves sur les fermes en 2023, soit une baisse de 29,5 % par rapport à 2022. Aucun agent pathogène, ni aucune maladie n'est impliquée dans cette crise ; la qualité de l'eau d'élevage et des aliments fournis aux géniteurs sont identifiés comme étant les causes principales des problèmes d'écloserie rencontrés.

Le rendement moyen en crevettes en 2023 est de 4,8 tonnes par million de post-larves¹, ce qui représente une baisse de 2,42 tonnes (- 20,2 %) par rapport à 2022. Ce rendement reste bien en dessous de l'objectif de 10 tonnes par million de post-larves atteint en 2017, reflétant une importante baisse des performances globales des fermes. En effet, la survie moyenne² des post-larves est estimée à 23,8 % (soit - 12,3 % de survie par rapport à 2022), loin de l'objectif fixé à 60 % pour l'ensemble de la filière. Il y a donc la **nécessité d'améliorer la gestion de la survie des post-larves sur les fermes**.

La production de crevettes en cage lagonaire n'atteint pas ses objectifs

La production de crevettes en cages lagonaires diminue de 90 % et n'atteint que **0,3 tonnes** sur l'objectif de 10 tonnes (significatif pour la Polynésie française et pour une très petite ferme). Cet objectif n'a pu être atteint en raison de **défaillances matérielles, d'événements météorologiques exceptionnels et de vols à répétition**.

Pour les crevettes élevées en cage, la survie moyenne est de seulement 1,4 %, un chiffre bien inférieur à l'objectif de 50 % atteint lors du transfert de technologie. Cette faible performance s'explique par les raisons évoquées précédemment. Malgré les difficultés rencontrées par le producteur de crevettes en cage, de nouveaux projets émergent en 2024. Parmi eux, un projet pilote de crevettes en cage sera lancé dans la commune de Hitia'a, en partenariat avec la DRM dans le cadre d'une convention d'assistance technique, ainsi qu'une possible réouverture d'une ferme sur l'île de Tahaa dans les années à venir. Les résultats zootechniques obtenus et la qualité des crevettes produites démontrent l'intérêt et le fort potentiel de cette filière.

¹tonnage de crevettes vendues en 2022 divisé par le nombre de post-larves mises en élevage pour la production des crevettes vendues en 2022 ; soit les post-larves des cycles 2022-04, 2022-05, 2023-01, 2023-02 et 2023-03.

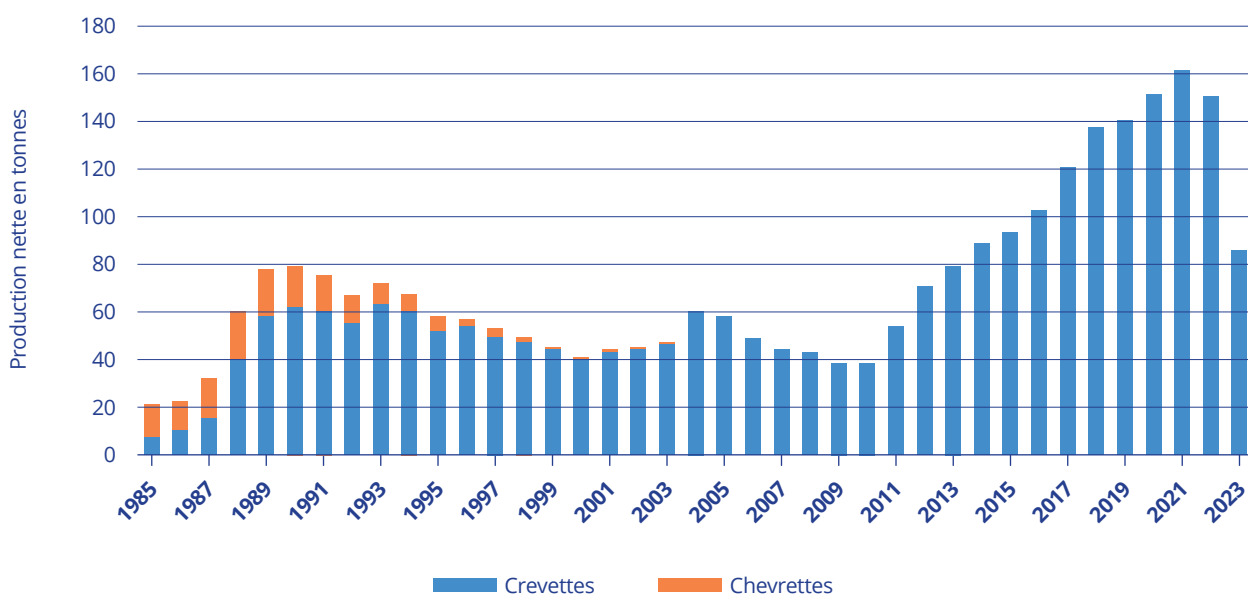
²rapport entre le nombre total estimé de crevettes de 20g vendues et le nombre total de post-larves initialement livrées et mises en élevage.

La baisse du chiffre d'affaires contenue grâce au prix au kilo

Avec un volume produit en recul de 43 %, le chiffre d'affaires global (hors éclosionerie) déclaré de la filière est de **200,2 millions de F.CFP** (soit - 43 % par rapport à 2022) avec une hausse du prix au kilo de 9,8 %, le kilo de crevette atteignant **2 328 F.CFP départ ferme** (contre 2 120 F.CFP/kg en 2022). La filière représente 24 emplois à temps plein hors éclosioneries et **30 emplois à temps plein** comprenant l'éclosionerie.

La production globale devrait revenir à des normes d'au moins 150 tonnes par an avec une augmentation progressive attendue avant le démarrage des activités de la zone Aruhotu-Biomarine à Faratea, prévu pour début 2027. Parallèlement, le développement et la consolidation de petites fermes d'élevages lagunaires en cages devraient permettre d'établir durablement ce mode de production innovant basé sur des produits de qualité et de proximité, en particulier dans les îles. La filière doit aussi se consacrer à l'amélioration des performances d'utilisation de post-larves issues de l'éclosionerie de Production de Vaia (EPV) ainsi qu'à la transformation et à la valorisation de ses co-produits et déchets.

Évolution de la production aquacole de crustacés



> La pisciculture polynésienne

15 tonnes produites

7 emplois

L'élevage de *Paraha peue* est stable et peine à décoller

En 2023, la production de la filière d'élevage de *Paraha peue* (*Platax orbicularis*) reste quasi inchangée avec **11,2 tonnes** commercialisées (11,1 tonnes en 2022) avec une seule ferme en activité. Le prix de vente moyen est de 2 300 F.CFP/kg, pour un poids moyen de commercialisation d'environ 500 grammes.

Défis liés à la *Ténacibaculose* et mortalités en cage

La *Ténacibaculose*, une maladie bactérienne causée par *Tenacibaculum maritimum*, demeure l'une des principales causes de mortalité en cage. Elle peut entraîner des pertes significatives, atteignant 50 à 70 % pendant une période de 1 à 2 mois après la mise en cage, notamment pour des animaux pesant moins de 60 grammes. À ces problèmes de mortalité s'ajoutent des vols importants, estimés jusqu'à 20 % sur certains cycles, ainsi qu'une prédation naturelle. La survie moyenne annuelle est largement améliorée puisqu'elle atteint **63,6 %**, se rapprochant de l'objectif fixé à **80 %**. Les travaux conduits par la DRM, en collaboration avec ses partenaires scientifiques (Ifremer et CRIOBE) et techniques (CAPF), ont permis de proposer des solutions zootechniques garantissant des taux de survie supérieurs à 60 % en cage. Cependant, ces avancées limitent la capacité de production de l'écloserie et seulement 77,8 % du nombre d'alevins commandé par la ferme pour la production 2023 ont pu être livré par l'écloserie VAIA. Des travaux de recherche et développement sont en cours pour améliorer ces solutions en développant des procédés plus efficaces et économiques.

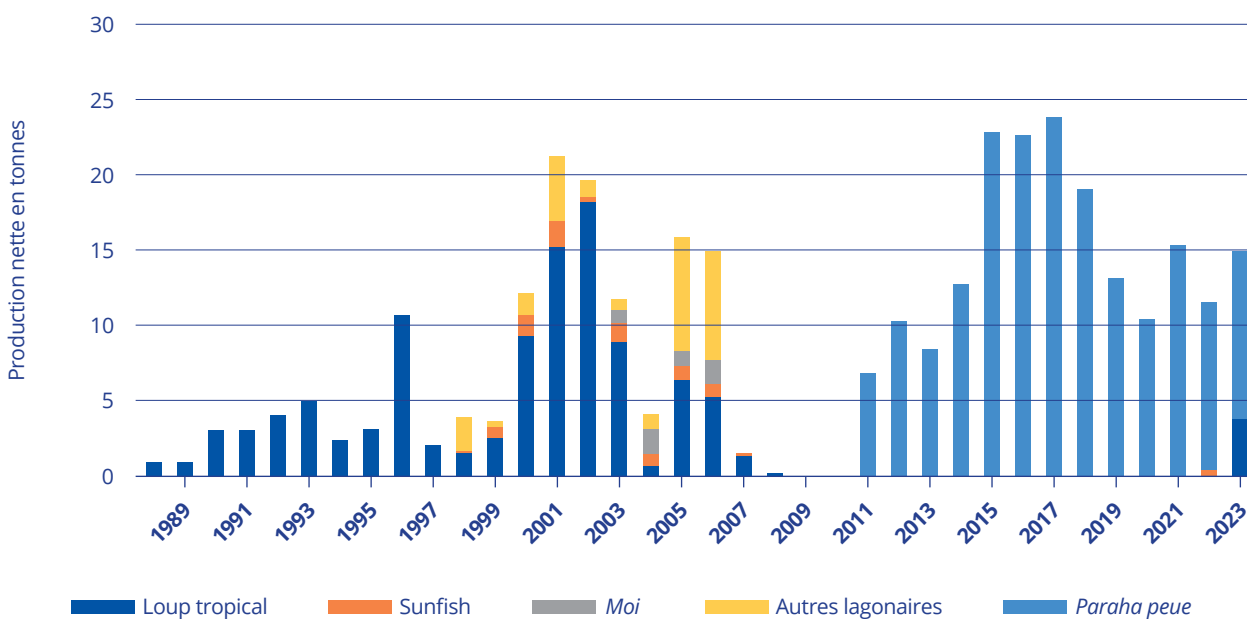
Emplois et objectifs de production

La filière représente **2 emplois** à temps plein sur la ferme de grossissement et **3 emplois** à temps plein à l'écloserie VAIA. Pour atteindre à nouveau une production annuelle supérieure à 20 tonnes, plusieurs leviers sont identifiés : une régularité dans l'approvisionnement en alevins (4 livraisons de 1 000 alevins par an), une augmentation de 10 % des taux de survie en cage et une hausse du poids moyen de commercialisation, ciblé à 700 g. Les travaux de recherche et développement menés par la DRM et ses partenaires ouvrent également la voie à une diversification piscicole à moyen terme, notamment avec l'élevage du *Chanos chanos* (*patii* ou *ava*), grâce à la maîtrise de la pêche et de l'approvisionnement en juvéniles sauvages.

Le Barramundi dans nos assiettes

Outre le *Paraha peu*, le Barramundi ou Loup tropical (*Lates calcarifer*) revient dans nos assiettes avec une production en 2023, **de 3,8 tonnes**. Cette espèce est élevée en **aquaponie**, c'est-à-dire, un système couplant élevage de poissons et cultures végétales. Une seule ferme aquacole réalise cet élevage sur Tahiti. Celle-ci est complètement autonome en termes d'approvisionnement d'alevins (en provenance d'Australie et certifié "*Pathogen Free*"), et de grossissement de ceux-ci. La filière représente **2 emplois** à temps plein sur la ferme de grossissement.

Évolution de la production aquacole de poissons



Des fermes polynésiennes écoresponsables

Toutes les fermes polynésiennes aquacoles de production de crevettes et de poissons sont écoresponsables dans la mesure où elles n'utilisent **aucun produit chimique ni médicamenteux dans les élevages**, depuis l'arrivée des juvéniles issus d'écloserie et cela jusqu'à l'assiette du consommateur.

> Production pour le marché de l'aquariophilie

Bénitiers vivants : une gestion durable de la filière

Certains atolls polynésiens des Tuamotu de l'Est présentent des **abondances et des densités** de *Tridacna maxima* **parmi les plus importantes au monde**. *Tridacna maxima* et *Tridacna squamosa* (espèce de pente externe, rare) sont protégées par la **convention internationale de Washington ou CITES** qui régule la commercialisation sur le marché international des espèces en danger à travers la délivrance de « *permis CITES* ». Ce permis atteste d'une traçabilité prouvant un commerce non préjudiciable pour la ressource. Depuis 2014, dans le cadre d'une exploitation durable et raisonnée, validée par l'autorité scientifique de la CITES et un groupe d'examen scientifique de l'Union Européenne (SRG), les stocks de bénitiers, couplés aux techniques aquacoles (collectage de naissain), permettent une **exportation de bénitiers sauvages et de collectage**. L'organe de gestion de la CITES en Polynésie française est constitué de la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ), un service du Haut-Commissariat. La Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction des Ressources Marines (DRM) apportent leurs avis dans le cadre d'une stratégie visant une gestion durable des ressources, régulièrement mise à jour. En 2018, l'évolution des conditions d'exportation de bénitiers sauvages et de collectage a été approuvée avec succès auprès des autorités nationales de la CITES dans le cadre d'un nouveau système de gestion durable. Afin d'améliorer le système relatif aux permis CITES, un **site internet de traçabilité est en cours de construction**, grâce à une collaboration entre la DRM et la Communauté du Pacifique (CPS). Cet outil permettra de **simplifier** les démarches administratives pour les demandes de permis CITES. Il permettra aux exportateurs de justifier d'une **traçabilité** pour viser le marché international des bénitiers vivants et/ou de la chair de bénitiers.

Une reprise de l'activité difficile mais qui reste compétitive sur le marché mondial

En 2016 et 2017, les lagons de Tatakoto et Reao subissent des températures extrêmes conduisant à un blanchissement et à des mortalités importantes de bénitiers. La filière a été ensuite impactée, en 2020, par la pandémie de la COVID-19, avec l'annulation de nombreux vols intérieurs et internationaux. La reprise a ensuite été impactée par l'augmentation générale des coûts. Malgré le coût du fret inter-îles très supérieur au fret international, cette **activité exportatrice** depuis les atolls des Tuamotu les plus éloignés de Tahiti reste **compétitive sur un marché mondial** de niche d'environ 100 000 bénitiers/an pour *T. maxima*. La Polynésie française reste un des acteurs majeurs. Avec l'ouverture d'une écloserie et le développement potentiel de nouveaux acteurs de collectage (plusieurs autres atolls des Tuamotu de l'Est ayant un fort potentiel), l'activité devrait se diversifier vers la production, la transformation et la valorisation de la chair de bénitiers si elle veut perdurer.

En 2023, **109 permis CITES** ont été délivrés pour un quota de prélèvement demandé à l'exportation de 34 000 bécards vivants. Environ un tiers de ce quota a été utilisé.

Le marché de niche du bécad d'aquariophilie est sensible, une augmentation des productions via le collectage et l'écloserie doivent permettre d'atteindre les objectifs de plus de 20 000 bécards exportés par an avec un prix de vente au moins équivalent. Enfin, le développement d'une filière aquacole de bécad de chair est à l'étude. Des essais en recherche et développement sont nécessaires pour évaluer la faisabilité technique, environnementale, sociale et économique d'une telle filière.

Poissons d'ornement : une filière qui a mis du temps à se développer

La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) existe en Polynésie française depuis plus de 20 ans. Entre 2002 et 2004, une tentative de production éco-responsable, appelée PCC (*Post-larvae Capture and Culture*), reposant sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons, a été abandonnée en raison de sa faible rentabilité.

En effet, hors de certains "hot spots", les filets de crête et filets de "hoa", conçus pour piéger les larves et post-larves récifales, ne capturent que 10 % d'individus présentant un intérêt économique. Bien que l'élevage de poissons corallivores avec des granulés soit techniquement possible, les coûts élevés de production ne sont pas compensés par les revenus tirés de l'exportation.

Après la crise économique de 2008, les exportations ont stagné jusqu'en 2013. Depuis, le secteur a connu une forte croissance, notamment avec l'arrivée d'un **deuxième opérateur sur le marché de l'aquariophilie**. Pour assurer la durabilité de cette filière, il est essentiel d'améliorer la connaissance, le suivi et la régulation des espèces exportées.

Des exportations pour l'aquariophilie



Chiffres
clés 2023 :

54 300

Principal marché :
États-Unis

**animaux vivants
exportés en moyenne**

Les bécards et poissons **destinés à l'aquariophilie** sont exportés vivants vers les marchés internationaux. Entre 2019 et 2023, une moyenne annuelle de **54 347** animaux a été expédiée à l'étranger.

En 2023, le principal marché est l'**Amérique**, qui représente 70 % des exportations, suivie de l'**Asie** (Hong Kong, Taïwan, Singapour, Sri Lanka et Chine) avec 18 %. L'**Europe** (France, Pays-Bas, Grande-Bretagne et Suisse) et d'autres pays totalisent les 12 % restants.

STATISTIQUES **2023**

La perliculture





> La production perlicole

Les concessions perlicoles

Depuis 2017, **les autorisations d'occupations** octroyées sont limitées par des plafonds de gestion et des plafonds écologiques fixés par un arrêté pris en conseil des ministres (Arrêté n°1259/CM du 31/07/2017). **Ces plafonds sont déterminés pour chaque île perlicole en fonction du type de lagon** pour le plafond écologique et sur proposition du comité de gestion de l'île pour les plafonds de gestion.

Des limitations individuelles de 10 stations de collectage et 50 ha par demande sont également appliquées, et l'obtention de l'autorisation est aussi assujettie à celle des cartes de producteurs de produits perliers et/ou d'huîtres perlières.

Les plafonds de gestion ont permis de contenir l'augmentation potentielle de surface dans les îles les plus convoitées. Par contre, sur les dernières années, certaines îles des Tuamotu ont vu l'activité perlicole décliner fortement du fait de mauvais résultats de l'activité de collectage ou d'une eutrophisation (pollution de certains écosystèmes aquatiques) du lagon comme à Takaroa.

7 600 ha exploités



Une surface totale exploitée qui reste stable.

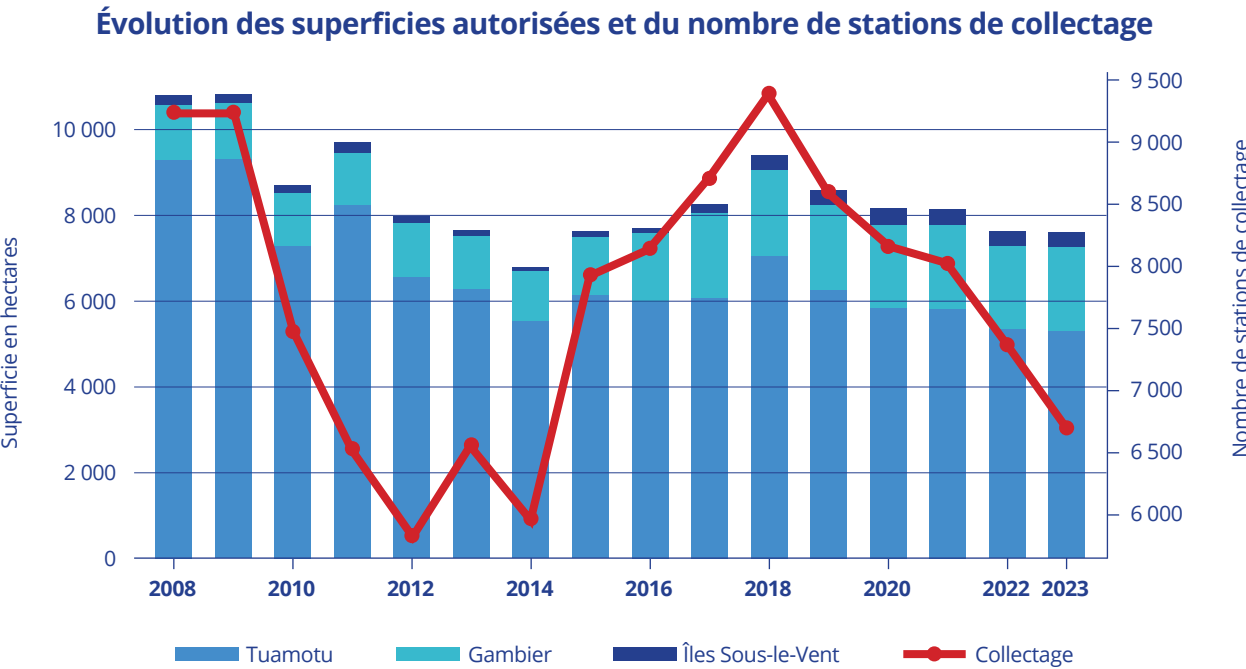
En 2023, la surface totale exploitée pour la perliculture s'élevait à **7 609 hectares**, démontrant une stabilité par rapport à l'année précédente.

La majorité des exploitations concentrée aux Tuamotu.

La répartition des surfaces autorisées a peu changé avec les Tuamotu qui représentent 70 % de la surface exploitée (soit une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente), les Gambier 26 % et les îles Sous-le-Vent avec 4 % de la surface totale autorisée. **La surface totale autorisée se répartit sur 27 îles** : 21 îles aux Tuamotu, Mangareva aux Gambier, 4 aux îles Sous-le-Vent et Tahiti.

Évolution des superficies autorisées

Année	Superficie autorisée (hectares)				Nombre d'autorisations	
	Tuamotu <i>*dont Marutea Sud</i>	Gambier	îles Sous -le-Vent	Superficie totale	Stations de collectage	Producteurs
2008	9 324	1 262	245	10 831	9 260	824
2009	9 337	1 301	230	10 868	9 256	809
2010	7 291	1 235	200	8 726	7 475	659
2011	8 229	1 263	228	9 720	6 536	554
2012	6 596	1 243	136	7 974	5 824	466
2013	6 294	1 257	138	7 689	6 571	521
2014	5 567	1 138	103	6 808	5 977	547
2015	6 203	1 315	133	7 654	7 931	593
2016	5 998	1 609	145	7 752	8 147	581
2017	6 083	1 983	185	8 251	8 720	638
2018	6 716	2 000	326	9 042	9 409	728
2019	6 122	1 980	354	8 456	8 618	694
2020	5 864	1 949	344	8 157	8 175	648
2021	5 851	1 951	334	8 136	8 037	624
2022	5 373	1 941	332	7 646	7 375	586
2023	5 323	1 946	340	7 609	6 699	505



Les producteurs

Le nombre de producteurs en baisse.

Le nombre de **producteurs de perles de culture de Tahiti** détenteurs de cartes a légèrement baissé et passe à 325 en 2023, soit une **baisse de 3 %**. Le nombre de **producteurs d'huîtres perlières** a subi une baisse plus importante tout comme le nombre de stations de collectage. Ainsi, **le total s'établit à 412**, représentant une diminution de 16 % par rapport à l'année précédente.

Évolution du nombre de producteurs

Année	Producteurs d'huîtres perlières	Producteurs de produits perliers	Nombre total de producteurs
2014	460	417	573
2015	435	320	501
2016	508	356	581
2017	560	382	638
2018	613	378	728
2019	604	358	694
2020	556	349	648
2021	533	340	624
2022	492	334	586
2023	412	325	505

> Le contrôle de la production

Depuis la LP n°2017-16, les producteurs de produits perliers ont l'**obligation de présenter leurs productions à la Cellule Contrôle Qualité de la Perle (CCQP)** de la DRM pour enregistrement (contrôle après production). En 2023, un total de **9,17 millions de perles** a été contrôlé, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année 2022.

Quantité de perles ayant fait l'objet d'un contrôle après production

Île	Nombre de perles	Répartition
Gambier	2 278 261	25 %
Arutua	2 183 310	24 %
Ahe	938 278	10 %
Apataki	902 880	10 %
Marutea-Sud	539 315	6 %
Manihi	479 657	5 %
Tahaa	462 229	5 %
Raroia	341 053	4 %
Katiu	243 278	3 %
Raiatea	177 260	2 %
Takaroa	132 154	1 %
Fakarava	126 720	1 %
Kaukura	112 011	1 %
Takapoto	98 009	1 %
Takume	58 445	1 %
Faaite	37 500	0 %
Rangiroa	37 462	0 %
Makemo	22 995	0 %
Total	9 170 817	100 %

> Commerce local des produits perliers

Négociants et ventes aux enchères (VAE)

Aucune nouvelle carte n'a été octroyée et 2 ont été annulées. **Le nombre total de négociants passe donc à 18.**
Aucune vente aux enchères n'a été organisée localement sur l'année 2023.

Évolution du nombre de négociants

Année	Nouvelle carte de négociants	Résiliation de carte de négociants	Nombre total de négociants
2014	4	2	20
2015	0	0	20
2016	6	1	25
2017	4	4	25
2018	1	3	23
2019	0	0	23
2020	2	3	22
2021	1	2	20
2022	1	1	20
2023	0	2	18

Commerce de nucléus

Depuis 2017, toute importation de nucléus est désormais **obligatoirement soumise** à la production d'une **licence d'importation** qui est systématiquement remise à l'avis de la DRM.

« Seuls les titulaires d'une carte valide de commerçant de nucléus ou de producteur de produit perliers et le service en charge de la perliculture peuvent importer des nucléus. Chaque importation de nucléus est obligatoirement soumise à la production d'une licence d'importation délivrée par le service en charge de la perliculture. » (Article LP. 30)

En 2023, 2 nouvelles cartes ont été délivrées et 2 résiliées. Le nombre total de commerçants de nucléus reste à 9. Cependant, **le nombre de nucléus importé est de 14,5 millions**, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2022.

Évolution du commerce de nucléus

Année	Nouvelle carte de commerçants de nucléus	Résiliation de commerçants de nucléus	Nombre total de commerçants de nucléus	Nombre de nucléus importés (en millions)
2017	8	0	8	
2018	4	0	12	28,7
2019	2	0	14	23,8
2020	0	1	13	8,4
2021	0	2	11	11,8
2022	0	2	9	11,9
2023	2	2	9	14,5

Détaillant-artisan de produits perliers



« Est détaillant artisan de produits perliers tout artisan traditionnel tel que défini par la réglementation en vigueur qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays uniquement montés en objet d'artisanat traditionnel, à des clients les utilisant pour leur usage particulier. » (Article LP 68).

En 2023, il y a **15 nouveaux détaillants-artisans** (cartes délivrées) et 3 résiliations de carte, le nombre total de détaillants-artisans passe donc à 26, soit 85% d'augmentation par rapport à 2022.

Évolution du nombre de détaillants-artisans

Année	Nouvelle carte de détaillants-artisans	Résiliation de détaillants-artisans	Nombre total de détaillants-artisans
2017	6	0	6
2018	6	3	9
2019	8	1	16
2020	2	5	13
2021	4	3	15
2022	5	6	14
2023	15	3	26

Détaillant-bijoutier de produits perliers



« Est détaillant bijoutier de produits perliers toute personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays, bruts ou travaillés (classés à la position tarifaire douanière 71.10), montés en ouvrage ou en articles de bijouterie (classés à la position tarifaire douanière 71.13 et 71.16) à des clients les utilisant pour leur usage particulier ou à d'autres détaillants bijoutiers de produits perliers. » (Article LP 67).

Il n'y a pas d'obligation de détenir une autorisation de l'activité de détaillant-bijoutier.

Cependant, **un détaillant-bijoutier est soumis aux obligations déclaratives.**

En 2023, **359 détaillants-bijoutiers** sont enregistrés à la DRM dont 237 ayant effectué les démarches administratives auprès de la DRM.

> Exportations de perles de culture brutes



11,1 Millions
de perles de culture
de Tahiti **exportées**

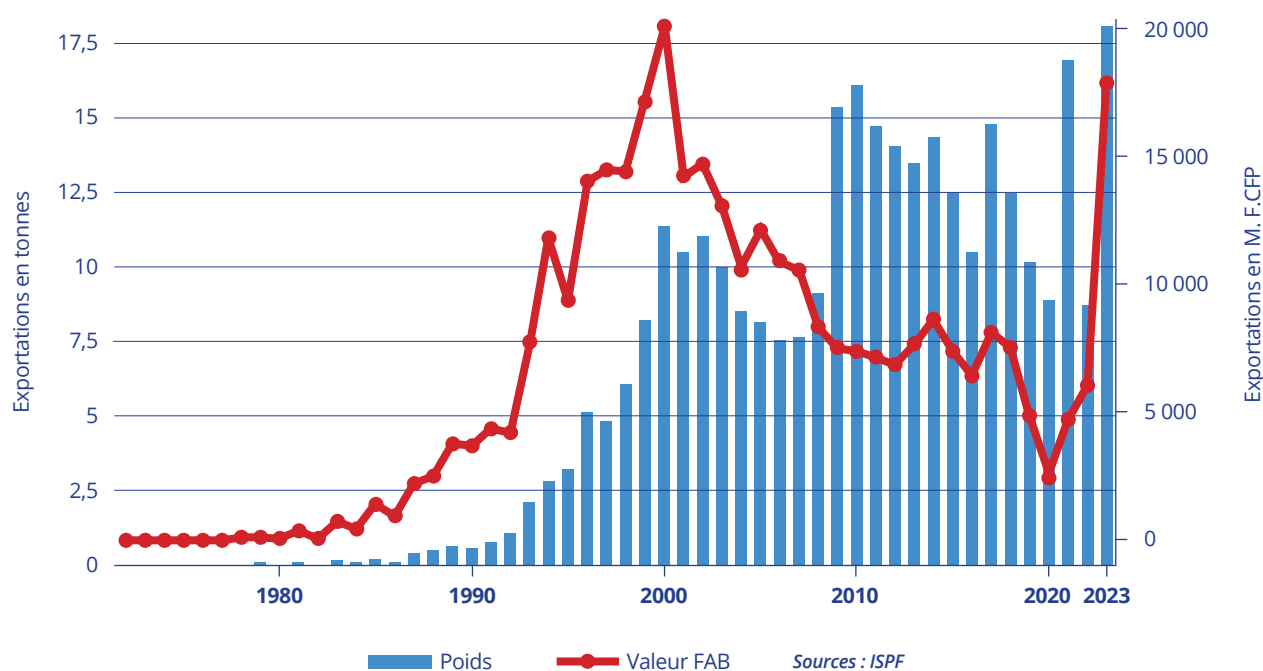
Un volume record !
(valeur : 16,9 Milliards F.cfp)

En 2023, on note un regain d'activité pour la filière avec environ **11,1 millions de perles de culture** de Tahiti qui ont été exportées **pour une valeur de 16,9 milliards de F.CFP**.

Hong Kong et le Japon restent les principaux pays importateurs de perles de culture de Tahiti, ils cumulent 94 % des volumes et 96 % de la valeur. Le prix moyen au gramme proposé par le Japon (1 351 F.CFP) est supérieur d'environ 51 % à celui proposé par Hong Kong (891 F.CFP). Environ 411 kilogrammes de perles de culture ont été exportés vers les Etats-Unis pour une valeur de 243 millions de F.CFP et 201 kilogrammes vers la France pour une valeur de 149 millions de F.CFP.

La valeur **des exportations a presque triplé** par rapport à 2022 (+ 196 %, soit + 11,8 milliards de F.CFP) correspondant à une augmentation de 9,3 tonnes du poids de perles de culture de Tahiti exportées. Le prix au gramme augmente de 297 F.CFP en 2023 pour atteindre 992 F.CFP par gramme.

Évolution des exportations de perles de culture de Tahiti



Exportations de produits perliers en 2023

Produit	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Perles de culture brutes	17 310	11 120	16 975
Keshi bruts	684	-	869
Perles de culture travaillées	5	3	8
Keshi travaillés	3	-	7
Biwas	0	0	0
Perles fines	-	-	-
Mabé bruts	-	-	-
Mabé travaillés	-	-	-
Total	18 002	11 123	17 860

Sources : ISPF

Ventilation des exportations de perles de culture brutes par destination en 2023

Pays de destination	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Hong-Kong	12 641	7 993	11 263
Japon	3 705	2 461	5 004
Etats-Unis d'Amérique	411	251	243
France	201	157	149
Pays non déterminés	133	109	50
Taiwan	89	60	197
Corée du Sud	57	34	9
Nouvelle-Calédonie	52	44	41
Nouvelle-Zélande	13	7	2
Suisse	5	4	7
Danemark	3	1	8
Canada	0	0	2
Belgique et Luxembourg	0	0	0
Fidji	0	0	0
Réunion	0	0	0
Total	17 310	11 120	16 975

Sources : ISPF

Évolution des exportations de perles de culture brutes

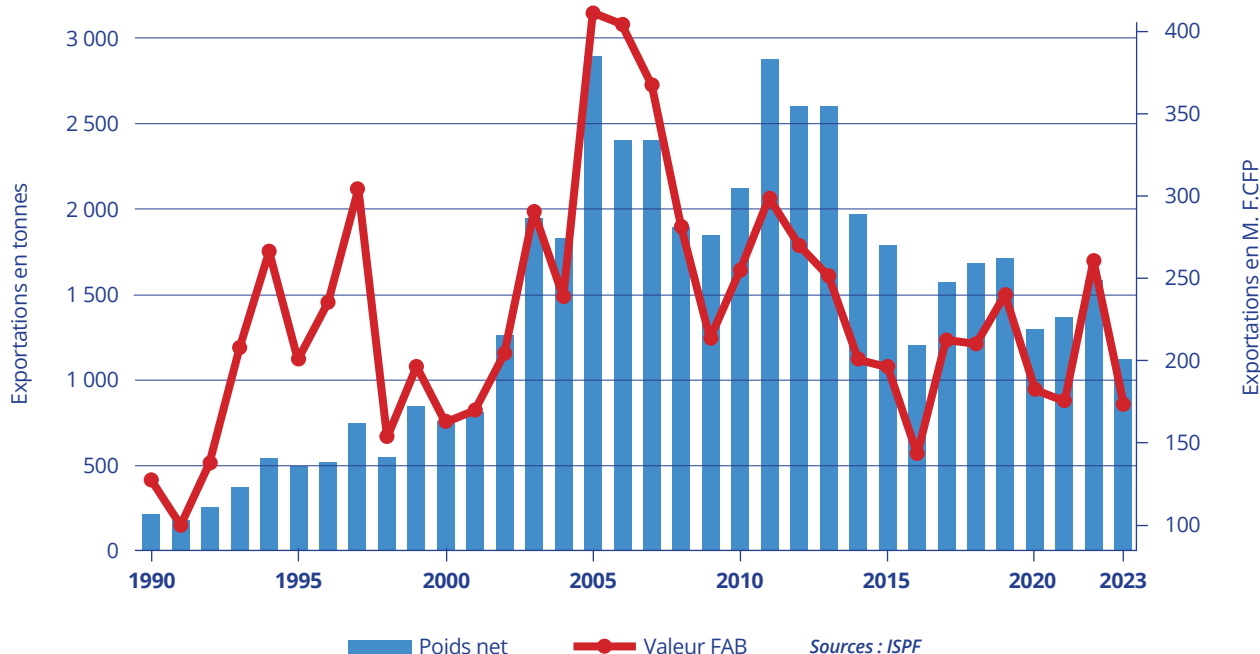
Année	Poids (tonnes)	Valeur FAB (M. F.CFP)	Prix/g (F.CFP)
2014	14,3	8 622	601
2015	12,5	7 361	589
2016	10,5	6 427	613
2017	14,7	8 117	551
2018	12,4	7 463	600
2019	10,1	4 870	480
2020	8,9	2 380	269
2021	16,9	4 751	282
2022	8,7	6 043	695
2023	18	17 860	992

Sources : ISPF

> Exportations de coquilles de nacre

En 2023, les ventes de coquilles de nacre d'huître perlière *Pinctada margaritifera* diminuent de 29 % en poids (– 459 tonnes), pour atteindre 1 123 tonnes et diminuent de 33 % en valeur (– 87 millions F.CFP) pour atteindre **174 millions de F.CFP**. Bien que les exportations de perles brutes aient augmenté, cette tendance n'est pas suivie par les coquilles de nacre.

Évolution des exportations de coquilles (poids net et valeur FAB)



REMERCIEMENTS

Ce bulletin rassemble les principales données statistiques disponibles relatives à la pêche professionnelle, à l'aquaculture et à la perliculture en Polynésie française ainsi que les exportations de produits de la mer.

Ces données ont été recueillies auprès des professionnels de chaque secteur par la Direction des Ressources Marines (DRM), la Direction Régionale des Douanes, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), la Société du Port de Pêche de Papeete (S3P), la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL), et la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ).

Grâce à la coopération croissante de l'ensemble de ces acteurs, la collecte et la compilation de ces données s'améliorent chaque année et permettent d'obtenir un panorama de plus en plus précis de l'ensemble des activités professionnelles.

Ce document est destiné à un large public, à la fois les pouvoirs publics en charge de la définition des politiques publiques, les experts chargés d'analyser ces secteurs mais également chaque citoyen intéressé par la connaissance de l'exploitation des ressources marines en Polynésie française.

« Les États devraient veiller à ce que des statistiques actuelles, complètes et fiables sur l'effort de pêche et les captures soient collectées et conservées conformément aux normes et pratiques internationales applicables, et veiller à ce qu'elles soient suffisamment détaillées pour permettre une analyse statistique valable. Ces données devraient être mises à jour régulièrement et vérifiées au moyen d'un système approprié. Les États devraient les rassembler et les diffuser en respectant les critères applicables pour en préserver le caractère confidentiel. » Article 7.4.4 du Code de Conduite pour une Pêche Responsable, FAO, 1995.

Photographies : Direction des ressources marines, Fred PAYET, Tahiti Tourisme, Philippe BACCHET



Direction des ressources marines

B.P. 20 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Tél. : (689) 40 50 25 50 - Fax : (689) 40 43 49 79

Email : stat.drm@administration.gov.pf

 [ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)

Document à télécharger sur

www.ressources-marines.gov.pf



Plus d'infos, scannez le QR Code